

Une unité pour prendre en charge les victimes

L'unité médico-judiciaire et d'aide aux victimes a ouvert ses portes, à l'hôpital de Vesoul.



Claire-Marie Casanova, Hélène Hargitai, directrice générale de la préfecture, Emmanuel Dupic et Pascal Mathis, directeur général du GH 70.

Annoncée au début de l'année, l'unité médico-judiciaire et d'aide aux victimes est désormais une réalité. Née de la volonté commune du Parquet de Vesoul et du Groupe Hospitalier de la Haute-Saône d'associer l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pour proposer une offre globale de prise en charge des victimes d'infractions, elle a ouvert ses portes en début de semaine à l'hôpital de Vesoul.

Cette unité est sous la responsabilité d'un médecin légiste et comporte différents acteurs : un médecin, une assistante sociale intervenant à la demande, une psychologue assurant la permanence en victimologie et une secrétaire pour la permanence téléphonique tous les jours ouvrables et l'accueil. L'UMJAV sera ouverte sept à huit heures par jour.

L'unité est divisée en deux secteurs. Le premier est réservé à la médecine légale et permet une prise en charge courte par le médecin (qui peut être assisté par la psychologue ou un psychiatre). Les victimes, récentes ou anciennes, peuvent avoir subi

des violences sexuelles, des violences intrafamiliales, des coups et blessures, des dommages corporels (notamment après un accident de la route), des violences psychologiques ou des faits de harcèlement. Le second secteur concerne, de manière plus spécifique, l'aide aux victimes et accueille sur le court, moyen ou long terme des victimes directes ou indirectes (des personnes confrontées au réel de la mort, en tant que famille, entourage ou témoin d'accident ou d'agression...). Seront notamment présentes les associations d'aide aux victimes et la permanence des avocats.

Le patient peut venir de sa propre initiative ou être envoyé à l'unité par des professionnels de l'institution judiciaire (le parquet, les juges, le tribunal correctionnel...), par le réseau intra-hospitalier (bureau des admissions, service des urgences et consultations non-programmées de Lure et Luxeuil, service de gynécologie...) ou par les partenaires du réseau de victimologie (associations, médecins libéraux, etc...). Le procureur Emmanuel Du-

pic l'a confié, hier mercredi : « lorsque le projet a été lancé il y a un an, je ne pensais pas que nous arriverions à doter ce département d'une unité médico-judiciaire ». Mais la motivation et l'enthousiasme des acteurs de cette création a permis l'ouverture de ce dispositif destiné à toutes les victimes âgées de plus de 16 ans. Emmanuel Dupic et Claire-Marie Casanova, présidente du Tribunal de Grande Instance de Vesoul, ont annoncé qu'une réflexion était déjà lancée pour proposer, à terme, une prise en charge des victimes mineures.

L'accueil à l'UMJAV a lieu uniquement sur rendez-vous pris au 03.84.96.29.17 ou umjav@gh70.fr

Permanence téléphonique du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ; consultation de médecine légale le mercredi de 9h à 17h sur rendez-vous ; permanence psychologique du lundi au vendredi de 8h à 16h sur rendez-vous.